



## Resiliation de contral mutuelle "loi chatel"

Par **nathou93110**, le **11/01/2008** à **15:02**

bonjour,

voila j'ai une mutuelle aupres d'azur assurance mon contrat étais à échéance au 01.11.07 mais j'ai omis de faire le nécessaire pour la résilitaion. de plus le courrier qu'il m'on fait parvenir étais avec le meme montant de la prime pour 55.39€ "je pensais etre repartie pour un an leur courrier à été envoyer au 15/10/07.

en outre à ma grande suprise je reçois un courrier daté du 14/12/07 avec enveloppe posté le 27/12/07 et une augmentation de la prime pour 56.44 €.

je sais que c pas grand chose mais puis-je faire jouer la loi chatel pour augmentation de la prime envoyer après échéance de mon contrat.....

merci à vous bonne journée.....